Nations Unies E/cn.3/2014/30



Conseil économique et social

Distr. générale 24 décembre 2013 Français Original : anglais

Commission de statistique Quarante-cinquième session 4-7 mars 2014 Point 4 o) de l'ordre du jour provisoire* Questions soumises pour information : renforcement des capacités statistiques

Rapport de la Banque mondiale et du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21) sur le développement des statistiques

Note du Secrétaire général

En vertu de la décision 2013/235 du Conseil économique et social, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission le rapport de la Banque mondiale et du Partenariat statistique au service du développement au XXIe siècle sur l'élaboration d'un plan d'action pour le développement des statistiques. Le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement, qui s'est tenu à Busan (République de Corée) du 29 novembre au 1er décembre 2011, a examiné et entériné un programme d'action sur les statistiques. Ses objectifs sont d'intégrer pleinement les statistiques dans les prises de décisions, de promouvoir le libre accès aux statistiques, d'accroître les ressources et développer les systèmes statistiques. Le plan d'action, connu sous le nom de Plan d'action de Busan pour la statistique, qui a été entériné par la Commission de statistique, fait fond sur le succès du Plan d'action de Marrakech pour la statistique. Pour réaliser ses objectifs, le Plan d'action de Busan propose cinq étapes pour renforcer les systèmes statistiques nationaux dans les pays en développement et améliorer l'efficacité de l'aide fournie par les partenaires du développement. Il lance ainsi une action dont le but est d'améliorer les données sur le développement dans l'optique du processus de l'après-2015, en particulier d'améliorer, dès janvier 2016, les données de base initiales permettant de définir les cibles visées. La Commission de statistique est invitée à prendre note des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Busan depuis qu'il a été approuvé.

^{*} E/CN.3.2014/1.





Rapport de la Banque mondiale et du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle sur le développement des statistiques

I. Introduction

- 1. Lors du Quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement qui s'est tenu à Busan (République de Corée) du 29 novembre au 1^{er} décembre 2011, les chefs d'État, les ministres et autres représentants des pays développés et en développement ont réaffirmé leur engagement en faveur d'un développement international efficace. À cet effet, ils ont pris note du besoin de cadres de résultats qui soient transparents, pilotés par les pays à leur propre niveau, et basés sur un nombre raisonnable d'indicateurs de moyens et de résultats.
- 2. À l'appui des objectifs généraux de transparence, de responsabilisation et de résultats durables, le Forum a reçu et entériné un plan d'action global pour la statistique, le Plan d'action de Busan, qui propose cinq domaines prioritaires d'action qui contribuent à des améliorations vastes et durables de la capacité statistique des pays. Dans chaque cas, les programmes d'action devront être accompagnés d'indicateurs permettant de suivre les progrès réalisés et mesurer les résultats obtenus.
- 3. Comme son prédécesseur, le Plan d'action de Marrakech pour la statistique, dont l'objet était d'améliorer la qualité et la couverture des indicateurs utilisés pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, le Plan d'action de Busan pour la statistique reconnaît les rôles complémentaires des pays en développement, des partenaires de développement bilatéraux et des organisations internationales. Il encourage une démarche coordonnée à l'échelle du système pour le renforcement des capacités, et affirme qu'une aide alignée sur les stratégies de renforcement des capacités statistiques des pays sera plus efficace que des mesures ponctuelles de renforcement des capacités et de collecte de données entreprises par les donateurs. L'amélioration des systèmes statistiques nationaux contribuera à améliorer davantage les statistiques internationales tandis qu'un système international plus efficace guidera et soutiendra mieux les activités nationales. Les cinq domaines prioritaires du Plan d'action de Busan sont les suivants :
- a) Action 1 : Renforcer et recentrer les stratégies statistiques nationales et régionales en mettant particulièrement l'accent sur l'amélioration de systèmes statistiques qui répondent aux priorités nationales en matière de développement. L'un des objectifs principaux est d'améliorer la capacité de chaque pays de répondre aux besoins nouveaux ou imprévus. Les stratégies doivent être mises à jour pour tenir compte des nouveaux problèmes mais aussi des nouvelles possibilités, et intégrer les activités internationales et nationales de collecte des données.
- b) Action 2 : Mettre en œuvre des normes de conservation, de documentation et de diffusion des données afin d'élargir l'accès public aux statistiques.
- c) Action 3 : Élaborer des programmes visant à développer les connaissances et les compétences nécessaires afin d'utiliser efficacement les statistiques pour la planification, l'analyse, le suivi et l'évaluation, et renforcer ainsi

la transparence, la responsabilité et l'accessibilité aux statistiques aux niveaux national et international.

- d) Action 4 : Concevoir et actualiser des instruments de suivi des résultats afin de suivre les résultats de tous les sommets internationaux et forums de haut niveau. Le suivi rigoureux des initiatives mondiales requiert une collaboration entre les organisations statistiques nationales et internationales. Les documents finaux doivent reconnaître expressément la nécessité de renforcer les capacités statistiques, y compris l'assistance statistique, la formation et le soutien financier.
- e) Action 5 : S'assurer de la solidité du financement des informations et de la prise en considération des nouvelles modalités et des nouveaux acteurs financiers du développement dans les instruments et les méthodes de financement.
- 4. C'est la première fois qu'un plan statistique est expressément entériné au plus haut niveau politique mondial. Les capacités statistiques ont été un thème récurrent lors des discussions sur les résultats et la transparence tant au niveau technique que politique. L'adoption du Plan d'action de Busan pour la statistique peut donc être considérée comme une marque de confiance dans la capacité de la communauté statistique internationale de poursuivre ses progrès.
- 5. Le débat sur la teneur et les priorités du plan, lors de la quarante-troisième session de la Commission de statistique des Nations Unies, du 22 février au 2 mars 2012, a complété l'approbation politique de haut niveau obtenue à Busan. Dans sa décision 43/113, la Commission de statistique a approuvé sans réserve les objectifs du Plan d'action de Busan pour la statistique et les cinq étapes qui permettront de renforcer les systèmes statistiques nationaux des pays en développement, demandé instamment que le plan d'application soit flexible et engagé vivement la communauté mondiale à appuyer de façon soutenue la mise en œuvre intégrale du Plan dans le cadre d'une démarche coordonnée et consultative (voir E/2012/24). La Commission de statistique s'est également réjouie de pouvoir procéder à un examen de l'application du Plan d'action de Busan à sa session de 2014.

II. État d'avancement

Premières mesures prises après l'approbation du Plan d'action de Busan par la Commission de statistique

6. La Commission a reconnu que le Plan d'action de Busan exigera des efforts et des investissements substantiels de la part des acteurs du développement, et les pays en développement joueront un rôle moteur. L'application du Plan reposerait sur les principes communs compatibles avec la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et réaffirmés à Busan, qui constituent la base d'un développement efficace dans la coopération. Les étapes de l'application du Plan d'action tiendront compte du fait que les États fragiles et les petits États insulaires en développement ont des besoins spéciaux et peuvent exiger des mesures de renforcement des capacités et des institutions différentes, éventuellement avec une exécution échelonnée. L'application reflétera également la diversité croissante des partenariats de développement sur le plan de l'aide financière, de l'échange des connaissances et de l'origine des conseils techniques fournis.

13-63170 **3/9**

- 7. Les critères suivants devront être appliqués :
- a) Un large appui international et la possibilité de désigner un organisme, un partenaire ou une institution maître d'œuvre pour soutenir l'encadrement des stratégies nationales de mise en œuvre;
- b) Le principal objectif est le renforcement des capacités nationales (et non la création de bureaucraties internationales);
- c) Les résultats seront identifiables, contrôlables et définis dans le temps dans une liste indicative d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre:
- d) L'application bénéficiera d'une bureaucratie allégée et s'appuiera sur les organisations, les institutions et les partenaires existants.
- 8. Au niveau des pays, les priorités seront déterminées par les stratégies nationales de développement de la statistique et des plans d'application correspondants. Au niveau régional, les priorités seront conformes aux cinq actions définies dans le Plan d'action de Busan, l'accent étant mis sur la préservation et la diffusion des données, l'adoption de démarches novatrices dans la collecte des statistiques publiées fréquemment, le renforcement des compétences requises pour en faciliter l'utilisation et le soutien apporté aux initiatives sectorielles et thématiques encore sous-financées, comme l'application du Système de comptabilité nationale de 2008 et l'établissement de systèmes d'état civil. Les activités régionales et internationales de la mise en œuvre du Plan d'action porteront sur les domaines où on peut s'attendre à des économies d'échelle ou à un bien collectif qui justifierait l'action. L'objectif serait de partir des institutions et des instruments déjà existants et d'éviter des frais généraux supplémentaires.
- 9. En application de la décision 43/113 de la Commission, dans laquelle celle-ci demandait instamment que le plan soit flexible et tienne compte des capacités de développement et des priorités statistiques de chaque pays, et soit mené en collaboration avec des organismes internationaux et des partenaires du développement, la feuille de route ne donne pas de liste exhaustive des activités à réaliser d'abord et s'abstient de désigner une organisation qui serait exclusivement responsable de telle ou telle action particulière. Au contraire, la feuille de route a adopté le principe de l'autorenouvellement, en intégrant de nouvelles priorités, selon les besoins, et quand elles sont déjà assez mûres. La feuille de route sera révisée à mesure que les priorités évolueront, que de nouvelles méthodes et techniques apparaîtront et que des programmes couronnés de succès seront pleinement intégrés dans le fonctionnement quotidien du système statistique d'un pays.
- 10. Après un ensemble initial de consultations, les mesures suivantes seront adoptées pour une première application :
- a) Comme priorité au titre de l'action 1 du Plan d'action de Busan, des stratégies nationales de développement de la statistique ont été refondues et appliquées. Les principes de ces améliorations des stratégies nationales qui soient plus sélectives et la préparation de plans d'amélioration réalistes et réalisables ont été définis à l'instigation du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21). Il est essentiel de définir des priorités sectorielles, par exemple des statistiques de l'agriculture ou des statistiques ventilées par sexe, et de les intégrer dans la mise à jour des stratégies nationales, en fonction des besoins et

de la capacité d'exécution du pays. Les nouvelles directives offrent des indications spécifiques dans ces secteurs et dans d'autres secteurs, que l'on pourra consulter dans le site web spécialisé (http://nsdsguidelines.paris.org);

- Il faut aider les pays à appliquer des initiatives de libre accès aux données, en vertu de l'action 2 du Plan de Busan, en élargissant l'accès public aux statistiques. La Banque mondiale a préparé une initiative visant un libre accès aux données dans les pays en développement, en s'inspirant de ce qui a déjà été réalisé par le Réseau international d'enquêtes sur les ménages et le Programme d'accélération des données. Dans ce cadre, un partenariat avec l'Open Knowledge Foundation, l'Open Data Institute et la Banque mondiale a élaboré un instrument d'évaluation en préparation des données en libre accès, afin de mener une évaluation pratique de l'aptitude d'un gouvernement - ou même d'une organisation – à évaluer, concevoir et appliquer une initiative de libre accès aux données. Des opérations expérimentales ont été menées dans l'arrondissement d'Ulyanovsk (Fédération de Russie) et à Antigua-et-Barbuda. Ces instruments permettent d'évaluer l'état de préparation au regard des dimensions suivantes : i) l'encadrement politique; ii) l'existence d'une politique et d'un cadre juridique; iii) les structures institutionnelles; iv) les types de données existantes dans les administrations; v) la demande de données et l'engagement des usagers; vi) les écosystèmes des données en libre accès; vii) le financement; et viii) l'équipement informatique. Ce travail s'élargit de façon à couvrir cinq à sept pays chaque année au cours des trois prochaines années;
- c) Travaillant à la mise en place de nouveaux partenariats dans le cadre du Plan d'action de Busan, la Banque mondiale et le Gouvernement de la Fédération de Russie ont créé un fonds d'affectation spéciale multidonateurs, intitulé ECASTAT, visant à appuyer le renforcement des capacités statistiques dans les pays d'Europe orientale et de la Communauté d'États indépendants. C'est un fonds très souple qui finance des programmes régionaux, améliore la liberté d'accès aux données et finance des programmes de renforcement des capacités par pays;
- d) Il faut citer un autre partenariat important: l'Initiative EDGE de production de données factuelles concernant l'égalité des sexes, lancée par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et la Division de statistique pour mettre au point et améliorer des indicateurs de la parité qui soient comparables, sur le plan de l'éducation, l'emploi, l'entreprise et la possession d'actifs (voir E/CN.3/2014/18). ONU-Femmes et la Division de statistique, en coopération avec des partenaires essentiels tels que la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques, les commissions régionales de l'ONU et d'autres institutions régionales ainsi que les représentants des systèmes statistiques nationaux mettent au point des mesures d'application précises, comportant une formation et une assistance technique;
- e) L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture coordonne l'application de la Stratégie mondiale des statistiques agricoles. Un financement appréciable a déjà été engagé pour des recherches, des évaluations nationales et un renforcement des capacités, activités coordonnées par région par des organismes tels que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et la Banque africaine de développement. Ce travail est conforme aux principes énoncés dans le Plan d'action de Busan, étant donné que les priorités de

13-63170 5/9

renforcement des capacités statistiques seront définies au moyen de stratégies nationales de développement de la statistique;

- f) L'Initiative des Nations Unies pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a été lancée afin de gérer au mieux et utiliser l'information et les ressources géospatiales. Les progrès relatifs à la production de cette information et à son intégration dans l'information statistique représentent une étape appréciable dans la création d'une infrastructure mondiale de l'information permettant de mettre en commun plusieurs couches de sources de données ayant une référence spatiale précise, conformément aux actions 2 et 3 du Plan d'action de Busan (voir également E/CN.3/2014/31);
- g) Pour soutenir l'action 3 du Plan d'action de Busan, PARIS21 a organisé plusieurs débats entre utilisateurs et producteurs de statistiques, par exemple entre les bureaux nationaux de statistique et divers groupes d'usagers, allant des ministères de la planification de pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe à des journalistes de Côte d'Ivoire par exemple. Dans d'autres pays comme le Burundi et le Cambodge, plusieurs groupes d'utilisateurs sont représentés. Ces débats permettent à ces groupes de repérer les domaines d'action prioritaires pour améliorer l'interaction entre utilisateurs et producteurs de statistiques et, en fin de compte, l'utilisation des statistiques dans la prise des décisions;
- h) PARIS21 suivra l'exécution des engagements financiers en faveur du développement statistique au moyen du Rapport des partenaires sur le soutien aux activités statistiques, dans l'esprit de l'Action 5 du Plan d'action de Busan. Cet outil de contrôle financier est aussi un moyen de connaître certains des problèmes que pose le soutien financier en fonction des priorités des bénéficiaires établies au niveau national.
- 11. Conformément aux principes d'application consignés dans le Plan d'action de Busan, la gouvernance repose sur un partenariat inclusif pour le développement organisé autour d'institutions, de partenariats et d'organismes déjà existants. PARIS21 a déjà fait fonction de forum mondial de partage des connaissances assurant la coordination du soutien apporté aux statistiques, et le partenariat a été renforcé afin de pouvoir assurer le secrétariat du Plan d'action de Busan, collecter les informations sur les activités menées aux niveaux national, régional et international, ainsi qu'aider à assurer la coordination régionale et internationale et à établir les rapports sur le financement, les résultats et les enseignements tirés.

Nouvelle impulsion apportée par le programme de développement pour l'après-2015

12. Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) représentent l'engagement qu'ont pris les États Membres et les organismes des Nations Unies de promouvoir un partenariat pour le développement qui soit plus efficace et mieux orienté vers les résultats au vingt et unième siècle. Depuis l'adoption des OMD, des dizaines de ministères du plan de pays en développement, des centaines d'organismes internationaux et des milliers d'associations ont adopté ces objectifs, contribuant ainsi à de remarquables résultats : 1 milliard de personnes sont sorties de l'extrême pauvreté et 3 millions d'enfants environ sont sauvés chaque année; quatre enfants sur cinq sont désormais vaccinés contre un ensemble de maladies; la

mortalité maternelle retient l'attention nécessaire; et les décès dus au paludisme ont diminué d'un quart. La contamination par le VIH n'est plus une condamnation à mort automatique. En 2011, 610 millions d'enfants des pays en développement – un record – sont allés à l'école.

- 13. Les OMD, tout en offrant un étalon permettant de mesurer les résultats du développement, ont stimulé la demande de meilleures statistiques avec lesquelles mesurer ces progrès; de nouveaux programmes permettent d'accroître la capacité des pays en développement de produire des statistiques et de les utiliser dans le choix des politiques et la gestion de l'action publique. La communauté internationale a répondu à ces demandes en créant de nouveaux partenariats et en mobilisant des ressources supplémentaires pour soutenir la production de statistiques dans les pays en développement. Il en est résulté une amélioration marquée de la qualité et de la facilité d'obtention des statistiques sur les principaux résultats du développement, notamment la réduction de la pauvreté, la répartition des revenus, la scolarisation, la baisse des taux de mortalité et de morbidité et les conditions environnementales.
- 14. Étant donné le succès de ces OMD, les dirigeants politiques ont admis que ce serait une erreur de recommencer à zéro dans un nouveau programme de développement. Ils ont également reconnu qu'en dépit des progrès réalisés au cours des 10 dernières années, les systèmes nationaux de données, qui sont les premiers producteurs de la plupart des statistiques, se heurtent à d'immenses difficultés. De même que les efforts déployés pour suivre la réalisation des OMD a stimulé, sur une dizaine d'années, l'amélioration des systèmes nationaux de statistique, la demande de statistiques meilleures et plus accessibles pour suivre les objectifs du développement pour l'après-2015 apporteront une impulsion à la poursuite de ces efforts.
- 15. Dans l'esprit du Plan d'action de Busan, qui consiste à améliorer la qualité, la portée et l'accessibilité des statistiques par des techniques novatrices et par une application tirant parti des possibilités qui s'offrent au fur et à mesure, il y a désormais une nouvelle volonté politique d'accélérer l'amélioration des données de développement de l'après-2015. Certains ont pu faire valoir qu'il faudrait un nouveau partenariat mondial sur les données du développement, qui réuniraient des parties prenantes comme les bureaux de statistique nationaux, les organisations internationales, les associations, les fondations et le secteur privé. Un tel partenariat mettrait au point des stratégies permettant de remédier aux lacunes les plus graves, d'élargir l'accès aux données et de stimuler une action internationale pour garantir qu'un ensemble de données de base initiales sera bien en place en janvier 2016 pour permettre de suivre les cibles visées après 2015.
- 16. Si les modalités d'un tel partenariat sont encore à l'étude, on s'efforce de mettre au point une vision d'ensemble pour le renforcement des données sur le développement, parallèlement à la définition du programme de développement pour l'après-2015. L'intention est de modifier la façon dont les données sont collectées et utilisées à chaque niveau depuis l'individu jusqu'au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Pour réaliser cette ambition, on devra s'efforcer d'inclure, tout en allant au-delà, l'amélioration des statistiques officielles et de valoriser par exemple le potentiel d'obtention d'une information utilisable plus abondante résultant du libre accès aux données lui-même. Cela suppose une révolution des données, ayant les objectifs suivants :

13-63170 **7/9**

- a) Munir le citoyen et la collectivité locale de l'information et des compétences dont ils ont besoin pour dégager des solutions aux problèmes quotidiens ou existant de longue date avec lesquels ils sont aux prises et constituer une capacité locale d'analyse et d'interprétation des données;
- b) Permettre aux gouvernements et aux institutions nationales de prendre de meilleures décisions, de suivre des politiques plus objectives, mieux informées d'améliorer, en somme, la capacité nationale de comprendre les problèmes du développement au moyen de meilleures données afin de concevoir de façon plus efficace les plans nationaux;
- c) Fournir à la communauté internationale une information comparable pour lui permettre de suivre et d'appliquer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement de l'après-2015, notamment garantir que des données de base initiales et des indicateurs robustes et comparables soient bien en place pour le futur ensemble d'objectifs du développement.
- 17. À mesure que la révolution des données prend forme, les banques multilatérales de développement, les Nations Unies et le Fonds monétaire international ont déjà commencé à améliorer leur collaboration au sujet des données du développement. Le processus a été lancé le 19 avril 2013, quand les chefs de ces institutions ont signé un mémorandum d'accord qui pose les bases d'une meilleure collaboration sur les activités statistiques. Ce mémorandum d'accord fait bien partie de la réponse donnée à l'échelle mondiale à la volonté de donner une orientation factuelle au programme de développement pour l'après-2015.
- 18. Le mémorandum d'accord guidera la collaboration renforcée pour aider les pays et faciliter l'échange de données, d'instruments, de normes et de meilleures analyses entre organisations afin d'améliorer les données permettant le suivi des résultats de développement. Quand elles travailleront avec les pays membres, les organisations seront guidées par les principes suivants :
- a) Collaborer à l'exploration des moyens les meilleurs de coordonner l'aide apportée au niveau du pays;
- b) Respecter l'appropriation nationale et l'autorité des pays en appuyant des programmes de travail nationaux réalistes, assortis de priorités, pour la production, l'accessibilité et l'utilité des données;
 - c) Améliorer la coordination de la collecte des données;
 - d) Apporter un appui cohérent au renforcement des capacités;
- e) Susciter une sensibilisation et promouvoir l'utilisation des données relatives au développement;
- f) S'efforcer de mieux satisfaire l'utilisateur en améliorant la qualité et l'utilité de l'information statistique.
- 19. Le 13 octobre 2013, les partenaires concernés ont approuvé les quatre domaines concrets de collaboration suivants qui pourraient notablement profiter de la collaboration des banques multilatérales de développement pour combler les lacunes des données, améliorer les indicateurs et leurs procédures :
- a) Prendre des mesures pour agir sur les débats politiques portant sur les partenariats mondiaux qui tendent à améliorer les données;

- b) Remédier aux lacunes graves de la production et de l'accessibilité des données relatives à des indicateurs normalisés du bien-être des ménages, des indicateurs de la durabilité écologique, le système de comptabilité nationale et les systèmes de données administratives à des fins statistiques;
- c) Améliorer l'échange de connaissances sur les méthodes novatrices de production des donnée et améliorer l'accès aux données;
 - d) Soutenir l'action du Conseil mondial des statistiques de la pauvreté.
- 20. De telles actions reconnaissent que les besoins de données sur le développement ne pourront être entièrement satisfaits par les organismes travaillant en parallèle ou isolément et que les organismes signataires du mémorandum d'accord constituent collectivement une force importante dans la formulation du programme de production de données pour l'après-2015, ainsi que pour mobiliser un soutien technique et financier et assurer la cohérence des décisions de l'ensemble des donateurs.
- 21. Pour obtenir l'adhésion d'un ensemble plus large d'acteurs dans la révolution des données, PARIS21 a lancé un projet, qui durera 22 mois, intitulé « L'information pour une révolution des données », qui bénéficiera de l'appui de la Fondation Bill et Melinda Gates. Le projet vise à améliorer les moyens de mesurer le développement humain, en particulier de repérer les actions concrètes susceptibles d'améliorer la qualité, la fiabilité, l'obtention et la production en temps utile de données et de statistiques. Plus précisément, ce projet vise à mieux comprendre les systèmes de données par un bilan qui sera réalisé dans 10 pays et qui permettra d'identifier les interventions susceptibles d'être reproduites ailleurs et qui, dans leur ensemble, constitueront une feuille de route pour la révolution des données; et fédérer les acteurs désireux d'appliquer la feuille de route.
- 22. Les partenaires, les parties prenantes et les particuliers ont apporté une contribution importante à la définition des domaines prioritaires par une série de débats réunissant de nombreux partenaires organisés par PARIS21, notamment une manifestation parallèle à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. L'un des aspects importants de ce projet est qu'il offre des possibilités de recueillir des observations, un retour sur l'information à mesure que progresse l'élaboration de la feuille de route.

III. Étapes suivantes

23. Pour garantir un appui politique large à l'amélioration des données sur le développement, le nouveau partenariat devra inclure un vaste ensemble de collaborateurs et d'activités, plus vaste que celui qui avait été conçu pour les objectifs du Millénaire pour le développement. Cependant, les organismes statistiques nationaux et internationaux doivent rester actifs et engagés dans ce partenariat afin de garantir que les plans de renforcement des capacités tiennent bien compte des enseignements tirés et qu'ils sont techniquement solides et viables.

13-63170 **9/9**